Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 5. Lausanne, le 18 Mars 1873. XVIIIe Année.

SOMMAIRE. — **Rapport sur les mémoires de MM. le capitaine Mallet et le lieutenant Frossard de Saugy.** (Présenté à la réunion de la société vandoise des officiers d'état-major du génie et de l'artillerie, du 7 décembre 1872.) — **Nouvelles et chronique.** (Correspondance.)

RAPPORT SUR LES MÉMOIRES
de MM. le capitaine Mallet et le lieutenant Frossard de Saugy.

(Présenté à la réunion de la société vaudoise des officiers d'état-major, du génie et de l'artillerie, du 7 décembre 1872.)

Messieurs,

Lors de notre réunion de l'année passée, vous avez nommé une commission pour examiner les mémoires qui avaient été présentés par M. le capitaine Mallet et M. le lieutenant Frossard de Saugy. Cette commission, composée de trois membres, ne s'est réunie qu'au nombre de deux par le fait d'une erreur dans la date de convocation, erreur dont le rapporteur se déclare aujourd'hui seul coupable. Le présent rapport a été communiqué à M. le lieutenant-colonel de Rham, qui, malgré toute la bonne volonté qu'il avait manifestée d'assister à la séance de la commission, n'a pu le faire, vu l'erreur en question. Il est donc en mesure d'y ajouter verbalement ses observations, s'il juge à propos (1).

Nous rappelons que le mémoire de M. le capitaine Mallet traitait du *train de l'artillerie*, celui de M. le lieutenant Frossard de Saugy de *l'amélioration de la race chevaline.*

M. le lieutenent Frossard de Saugy, dont nous comptions examiner le travail, nous a, avant la réunion de la commission, fait savoir qu'il retirait son mémoire, parce que la création, dans la Suisse occidentale, d'une société pour l'amélioration de la race chevaline, satisfait au but qu'il avait en vue. Il n'y avait donc plus lieu de discuter le mémoire en question. Nous ne pouvons cependant pas écarter le sujet qu'il traite sans faire, à son endroit, quelques observations et quelques recommandations.

Les courses, dont la première a eu lieu à Yverdon, sont certainement une excellente chose au point de vue militaire, mais n'y aurait-il pas lieu, avant que leur règlement et leurs usages soient complétement fixés, de leur donner un caractère un peu différent? Ne conviendrait-il pas, par exemple, de les rendre un peu plus populaires? En tous cas, il faut éviter qu'elles deviennent des courses cosmopolites où les pur sang et les jockeys de tous pays se donnent rendez-vous. Il ne faut pas que la spéculation y prenne la première place. L'amélioration des races de chevaux réellement utiles pour notre

(1) M. le lieutenant-colonel de Rham n'a pas pu non plus assister à la séance générale de la société. Nous insérerons donc en notes quelques observations qu'il avait inscrites en marge du présent rapport.